



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans les Caisses d'Épargne

Sud Caisse d'Épargne, 24 Bd de l'Hôpital, 75005 PARIS
Sud Caisse d'Épargne d'Alsace 1 route du Rhin 67000 STRASBOURG
7 avenue de la République 68000 COLMAR

adresse de messagerie : contact@sudcea.org
☎ : 06 83 33 27 81 – Site Internet : www.sudcea.org

Union
syndicale
Solidaires

Le 05 avril 2011

Rien de transcendant !!!!

Une nouvelle réunion de négociations s'est déroulée le 5 avril portant sur 3 point :

1 Protocole de désaccord NAO

Après l'échec cuisant des négociations annuelles, les négociations locales ont suivi le même chemin. En effet avec comme seule avancée les quelques centimes de revalorisation du Chèque déjeuner et la revalorisation des chèques cadeaux octroyée lors des médailles du travail, aucune Organisation Syndicale n'a pu signer d'accord. De ce fait, la direction a présenté un protocole de désaccord qui reprend les différentes revendications et les mesures unilatérales de la direction et les mesures salariales unilatérales nationales.

Pour notre part nous n'avons pas signé ce protocole de désaccord local, pour être en conformité avec notre positionnement national. Il faut rappeler qu'au plan national aucune organisation syndicale n'a signé le protocole de désaccord.

2 Compte Epargne Temps

La direction a proposé une ultime évolution au projet d'accord qui se limite à la possibilité d'épargner 2 jours de congés par an au lieu d'un et d'étendre la possibilité d'investir 10% de l'intéressement alors que cette possibilité n'était ouverte que pour les rémunérations versées en décembre.

Nous avons également soulevé une contradiction de fond entre la comptabilisation en jours et la sortie basée sur une épargne en numéraire ce qui, à ce stade, rendrait l'accord inapplicable dans les faits et nécessite une réécriture.

Malgré quelques évolutions positives depuis la première mouture du projet, cet accord reste très éloigné de la moyenne des accords du groupe et est loin de pouvoir répondre aux attentes des salariés, notamment de celles et ceux qui pourraient vouloir anticiper un départ en retraite.

Aussi, nous avons réservé notre position, afin de pouvoir en débattre sereinement.

3 Accord sur la participation

La direction souhaite conclure rapidement un accord sur la participation aux bénéfices, car les résultats 2010 devraient dégager environ 99 K€ de participation, soit en moyenne moins de 100€ par salarié.

La participation est très largement encadrée par les textes, le point essentiel des discussions portera sur la répartition de l'enveloppe.

La direction souhaite répartir cette enveloppe à hauteur de 60 % selon le niveau de salaire et à hauteur de 40% sur le temps de présence.

Afin de réduire les écarts de montants, nous avons proposé d'inverser la répartition et de limiter à 40% la part proportionnelle aux salaires.

De son côté, compte tenu du peu de temps pour aboutir, le SU a proposé de reprendre pour 2010, l'architecture de l'accord de 2000, qui instaurait un salaire plancher et un salaire plafond afin de se laisser du temps pour poursuivre les négociations pour les années suivantes.

Nous ne nous sommes pas opposés à cette éventualité et allons l'examiner plus précisément pour la prochaine réunion prévue le 28 avril.

De réunion en réunion, on peut s'interroger sur le bien fondé même de ces « négociations ».

En effet, compte tenu de la marge de manœuvre réduite que se fixe la direction, elles sont pratiquement vouées à l'échec dès le départ.

Le bureau Sud :

Jean Feuz, Martine Heil, Bernard Meyer,
Elisabeth Schwob, Raoul Seiler, Philippe Spindler